

Vernaison, le 20 novembre 2014

Georgette PALLEJA
Ancien Maire de Vernaison
99, route de Givors
69390 VERNAISON

à

Monsieur le Directeur
ACTI CONSEIL
19, rue Jules Romains
69120 VAULX EN VELIN

Monsieur le Directeur,

Maire de la commune de Vernaison de mars 2001 à mars 2014, c'est avec beaucoup d'attention que j'ai pris connaissance du rapport d'audit que vous avez établi sur la situation financière de la commune de Vernaison.

La nouvelle municipalité a présenté votre rapport à l'occasion d'une réunion publique qui s'est tenue fin juin dernier. A l'issue de cette réunion ledit rapport a été mis en ligne sur le site internet de la ville de Vernaison.

Je n'ai pas souhaité réagir dès cette publication car il apparaissait clairement qu'une deuxième partie prospective restait confidentielle. En effet, la page 16 de votre rapport mentionne cette partie prospective qui n'a été divulguée que très récemment.

Avec mon ancien adjoint aux finances, M. PAYEBIEN, nous avons étudié en détail votre analyse et vos propositions pour le rétablissement des finances que vous présentez comme catastrophiques.

A l'issue du conseil municipal de septembre dernier, la municipalité a mis en œuvre une partie de vos propositions en modifiant les abattements à la base, conduisant à une forte hausse de la taxe d'habitation pour 2015.

Dans le même temps la municipalité annonçait pour mars 2015 une hausse du taux de la taxe foncière qui va passer de 16,03 % à 19,83 %, soit une augmentation de 23,70 % des impôts fonciers.

Permettez-moi à ce stade de mon propos de vous affirmer que votre audit financier n'a pas été réalisé dans les conditions d'indépendance et dans les règles déontologiques qui régissent votre profession, et je m'en explique.

1° Sur les charges de personnel.

Vous indiquez, comme les services de la Trésorerie, que la masse salariale représente 60 % des dépenses réelles de fonctionnement (hors frais financiers).

En incluant les frais financiers vous aboutissez à une masse salariale de 55 % des dépenses réelles de fonctionnement. Vous précisez que la moyenne des communes comparables se situe autour de 50 %.

Si votre mission ne consiste qu'à reprendre les chiffres de la trésorerie, alors elle est sans intérêt.

Vous auriez du être amené à vous interroger et à comprendre la structure des charges de personnel de la ville de Vernaison.

Vous auriez alors constaté que la commune dispose d'un service municipal enfance/jeunesse très important. Ce service, associatif jusqu'en 2001, a été municipalisé en 2002 et représente aujourd'hui un budget global de 800 000 €, dont 600 000 € de frais de personnel.

Si ce service était resté associatif, la commune verserait au gestionnaire une subvention d'équilibre de 250 000 € puisque les recettes sont de 550 000 €. Dans ce cas, les charges de personnel communal du budget principal seraient amputées de 600 000 € et les charges à caractère général de 200 000 €.

Ainsi les charges de personnel pour l'administration générale de la commune ne représentent en réalité que 45 % des dépenses réelles de fonctionnement, loin des 60 % que vous avancez.

Vous savez parfaitement que les moyennes nationales ne tiennent pas compte des catégories de personnel des communes et qu'il convient de pondérer le poids de ces charges en fonction des services qui génèrent des recettes.

Quelle aurait été votre analyse si ce service était resté associatif ?

Bien évidemment vous n'auriez pu que conclure que les charges de personnel de la ville de Vernaison ne représentent que 45 % des DRF, bien en dessous du seuil de 50 % ! Il apparaît clairement que vous avez volontairement occulté que cette catégorie du personnel communal génère 550 000 euros de recettes (CAF / participation des familles et Conseil Général).

Vous le mentionnez très discrètement dans votre rapport en occultant les participations des familles.

Vous avez habilement dissocié ces recettes du service enfance, en indiquant page 11 que les prestations de service versées par la CAF au titre des équipements Petite Enfance gérés en régie par la commune représentent 27 % des participations, soit 11 % des recettes réelles de fonctionnement.

Vous admettez implicitement que cette part de recettes très importante issue de l'activité du personnel enfance vient minorer les charges réelles du personnel communal.

Puisque vous n'avez pas cru bon détailler cette partie, je me permets de vous communiquer les recettes réelles de fonctionnement liées à ce service enfance/jeunesse pour l'exercice 2013 :

- Prestations de service ordinaire CAF : 250 000 €
- Contrat enfance jeunesse : 110 000€
- Participation des familles : 150 000€
- Conseil général : 40 000 €

Je tenais à rétablir cette stricte vérité sur les charges réelles de personnel du budget communal, rendant votre audit suspect de partialité.

2° Sur la capacité d'investissement de la commune en l'état actuel des finances.

Votre scénario alternatif, sans toucher à la fiscalité locale, démontre que la capacité d'investissement de la commune se situe au niveau de 400 000 € sur la durée du mandat.

C'est d'ailleurs le seul volet sur lequel je suis d'accord avec vous et c'est ce projet que j'ai défendu devant les électeurs.

En effet, la dette communale est assise sur des investissements d'avenir qui garantissent à la commune des équipements publics suffisants pour les 20 ans qui viennent.

- Notre groupe scolaire qui a été totalement rénové et mis aux normes d'accessibilité permet d'accueillir une soixantaine d'enfants supplémentaire (2 classes) sans investissement. Il a de plus une capacité de création de classes nouvelles sans mobiliser les finances de la commune dans des proportions importantes. Enfin, je vous précise que le bâtiment a été totalement isolé par l'extérieur, ce qui a fait baisser la consommation d'énergie de plus de 35 %.
- Le restaurant scolaire a lui aussi été modernisé et mis aux normes d'accessibilité. Sa capacité d'accueil a été doublée et permet aujourd'hui le double service comme dans la plupart des communes.
- Nos équipements culturels et associatifs ont été totalement rénovés ainsi que nos espaces publics (parvis de l'église, esplanade piétonne du groupe scolaire...).

J'arrêterai là cette liste non exhaustive qui est le bilan que nous avons légué aux Vernaisonnais.

C'est pourquoi je m'interroge sur l'utilité de dégager de nouvelles marges de manœuvre par l'impôt, si cela ne cache pas une toute autre réalité, et je m'en expliquerai en conclusion.

3° Sur les économies en matière de charges de personnel

Avec la nouvelle vision que j'ai exposée plus haut sur les charges de personnel hors petite enfance qui représentent moins de 45 % des dépenses de fonctionnement, je tiens à vous préciser ce que j'entendais faire dans ce domaine.

J'avais prévu de ne pas recruter de DGS et de répartir cette fonction entre la directrice des ressources humaines pour le volet gestion du personnel communal, et la responsable du service finances pour la partie gestion administrative et financière de la commune, profitant de transférer ses responsabilités en matière de comptabilité à l'agent titulaire du poste de retour d'un congé parental.

Enfin, en accord avec mon directeur de cabinet qui avait décidé de quitter la commune après le renouvellement municipal, j'avais prévu de supprimer ce poste.

Comme vous le voyez nous arrivions facilement au-delà des 3 % d'économies de frais de personnel que vous préconisez par une simple restructuration interne.

Les dispositions prises par mes successeurs dans ce domaine, avec notamment le recrutement d'une DGS à un niveau de rémunération surprenant me confirment que votre rapport d'audit ne sert que « caution » pour me faire endosser la responsabilité de l'augmentation des impôts, suite aux décisions prises par la nouvelle majorité depuis 6 mois.

En effet, et au moment où vous préconisez une réduction des charges de personnel, savez-vous que la masse salariale de la nouvelle DGS est hors norme pour une commune de 4 500 habitants ?

Avec une masse salariale de plus de 90 000 € par an et un salaire net mensuel de plus de 4 500 €, une telle rémunération est celle d'un DGS d'une commune de 20 000 habitants ?

4° Sur votre proposition de réaliser un emprunt d'1 million d'euros

Selon la page 22 de votre rapport, cet emprunt devait couvrir les recettes du budget annexe dont vous indiquez que celui-ci serait déficitaire de 500 000 €. C'est totalement faux !

Devant les difficultés que mes successeurs avaient à comprendre le mécanisme de ce budget annexe, j'ai envoyé à Monsieur le Maire, le 4 juin dernier, le détail des dépenses ainsi que les recettes à venir avant le 1^{er} octobre 2014. Je vous joins la copie de ce courrier.

Si aujourd'hui la nouvelle municipalité constate un déficit, c'est tout simplement parce qu'elle a interrompu ce programme, stoppant le versement des subventions départementales qui y étaient attachées.

La commune devra probablement rembourser les acomptes des aides départementales versées par le Conseil Général. Une telle situation relève de l'entière responsabilité de l'actuelle municipalité.

5° Sur les lignes de trésorerie

La commune disposait de 2 lignes de trésorerie, l'une de 800 000 € pour le budget général de la commune, l'autre de 500 000 € pour le budget annexe du quartier du Péronnet.

Avant la prise de fonction de mon successeur le samedi 29 mars, j'ai tenu à le rencontrer la veille et à cette occasion, je lui ai remis un rapport complet sur les dossiers en cours et notamment ceux concernant les finances de la commune.

Vous trouverez ci-joint le rapport, dont j'ose espérer que vous en ayez eu connaissance avant la réalisation de votre audit.

Les deux lignes de trésorerie susvisées étaient alors mobilisées au maximum compte tenu que le Conseil Général avait un retard de plus de 2 ans pour le versement des subventions. Vous constaterez que de nombreuses subventions étaient en cours de versement.

Aujourd'hui ces deux lignes de trésorerie ont largement diminué, preuve que les recettes étaient bien réelles.

La municipalité qui se targue aujourd'hui d'avoir fait baisser ces lignes de trésorerie n'y est strictement pour rien, car les recettes sont rentrées comme je l'avais écrit en mars dernier.

En revanche, l'interruption des investissements en cours peuvent conduire la commune à être dans l'obligation de rembourser au Département ou à l'Etat les acomptes de subventions versées au vu d'une attestation de démarrage des opérations. Les programmes d'aménagement des services techniques ou de l'extension de la mairie sont probablement concernés.

Vous prendrez acte, avec les explications données ci-dessus, qu'un emprunt d'un million d'euros n'a aucun sens et ne ferait qu'alourdir la dette communale, ce qui serait paradoxal, au moment où vous faites le constat d'un endettement élevé que dénonce la municipalité.

En conclusion, et c'était bien les propositions que je faisais aux Vernaisonnais, la commune n'a ni besoin d'un emprunt supplémentaire ni besoin d'augmenter les impôts locaux mais tout simplement d'une pause des investissements sur 2015 et 2016, avec une reprise de ceux-ci en 2017 car là aussi de nouvelles marges de manœuvre vont se dégager.

Je ne sais si cela vous a été précisé, mais un important programme d'aménagement a démarré dans le secteur du Razat, avec à l'horizon 2016-2017 la production de 80 logements et en fin de programme en 2020, 160 logements en accession à la propriété et une vingtaine de terrains à bâtir.

La taxe d'habitation et la taxe foncière à mi-mandat représenteront une recette supplémentaire de 150 000 € en 2017 et à terme de 350 000 € hors renouvellement urbain normal qui est de 30 à 40 logements neufs par an.

L'annuité de la dette actuelle sera largement compensée par les nouvelles rentrées fiscales liées à cette opération.

Toutes les dispositions fiscales prises par la municipalité sur vos conseils auront pour conséquence de rendre la commune de Vernaison moins attractive au regard des communes voisines que sont Charly, Millery, Vourles, Solaize ou encore Irigny.

Permettez-moi d'affirmer que ma commune était un « petit paradis fiscal », c'est désormais du passé !

En réalité, et j'en terminerai par là, les nouvelles rentrées fiscales issues des augmentations d'impôts à venir, soit plus de 250 000 € de recettes supplémentaires, vont servir, d'une part, à financer la réforme des rythmes scolaires et d'autre part, à compenser la baisse massive des dotations de l'Etat entre 2015 et 2017, au titre de la contribution à l'effort de redressement des finances publiques.

Pour ma part, et malgré ces dépenses supplémentaires, je n'aurais pas touché à la fiscalité locale.

De plus, et vous ne l'avez pas suggéré dans votre rapport, il existe un mécanisme qu'utilisent beaucoup de communes pour limiter la baisse des dotations de l'Etat. C'est dire le manque de clairvoyance et de conseil de votre cabinet !

Vous comprendrez que je renvoie la municipalité à ses responsabilités et à ses contradictions politiques.

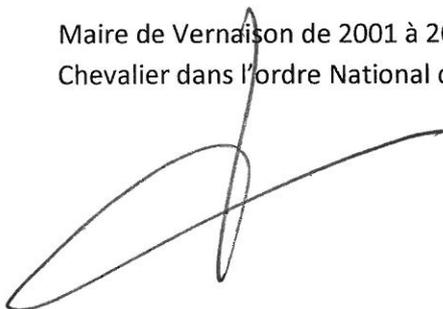
Chacun sait à Vernaison que l'actuel Maire se trouve prisonnier de l'idéologie de son adjoint socialiste aux finances qui veut masquer la responsabilité du gouvernement qu'il soutient en ce qui concerne la baisse des dotations de l'Etat. Le levier fiscal qui vient d'être décidé et que vous avez conseillé, n'est en réalité qu'un matraquage fiscal idéologique sans précédent.

Vous comprendrez ma position visant à affirmer que l'audit que vous avez réalisé répond parfaitement aux attentes de la municipalité, que les élus ont guidé vos analyses, vos orientations fiscales et vos conclusions, en contradiction, je le répète, avec les règles déontologiques et d'indépendance de votre profession.

En vous souhaitant bonne réception de la présente, je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes salutations distinguées.

Georgette PALLEJA

Maire de Vernaison de 2001 à 2014
Chevalier dans l'ordre National du Mérite



Jean PAYEBIEN

Adjoint au Maire de 2008 à 2014
Délégué aux finances



Pièces jointes :

- Rapport de fin de mandat du 28 mars 2014
- Courrier du 4 juin 2014